

**Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)**  
**EPCI en FPU de 20 à 40 000 habitants**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JUILLET 2016**

**Lieu : Salle des fêtes de la commune de SAINT-SEVE**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE A L'ATTENTION DES ELUS**  
**DE LA SEANCE DU LUNDI 11 JUILLET 2016**

\* \* \*

L'an deux mille seize, le onze juillet à vingt-heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint Sève, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

**Date de la convocation :** 5 juillet 2016  
**Date d'affichage de la convocation :** 5 juillet 2016  
**Nombre de membres en exercice :** 53

**39 titulaires présents jusqu'au point n°4, 40 jusqu'au point 7, 39 à compter du point n°8:** M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Eric DUCHAMPS, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Yannick DUFFAU, M. Jean-Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. François MERVEILLEAU, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, Mme Michèle BRUJERE, M. Thierry BOS, Mme Florence BERGADIEU, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, **M. Bernard CASTAGNET à compter de 21H30, point n°4**), Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, M. Luc SONILHAC, M. Jean-Pierre LOUSTALOT, **Mme Laure JORDAN (jusqu'à 22H –Point n°7)**, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, Mme Patricia BROUSSE, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Didier LECOURT, M. Christian MALANDIT-SALAUD, Mme Virginie CHIOETTO, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTO.

\* \* \*

**3 suppléants votants :** M. Bernard VINCENTE (*pour* M. Gilles JAUTARD, *Maire de Blaignac, excusé*), M. Jean-Michel MASCOTTO (*pour* M. Christian BOUIN, *Maire de Bourdelles, excusé*), Mme Murielle GRIMALDI (*pour* Mme Michèle CHOVIN, *Maire de Morizès, excusée*).

\* \* \*

**2 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire :** Mme Graziella CHIAPPA titulaire absente excusée a donné pouvoir à Mme Florence BERGADIEU, Mme Marie CHINZI (Élue de Monségur), titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Pascal LAVERGNE (Maire de Monségur).

\* \* \*

**2 titulaires absents excusés et non suppléés jusqu'à 21H30, point n°3, puis 1 titulaire, puis 2 titulaires à compter du point à compter de 22H , point n°8:** M. Bernard CASTAGNET jusqu'à 21H30, point n°3, M. Thierry GOURGUES, **Mme Laure JORDAN (à compter de 22H – point n°8)**,

\* \* \*

**7 titulaires absents non excusés et non suppléés :** M. Michel LEGLISE, M. Philippe DEBIEF, M. Jean-Claude TRENTIN, Mme Christine CABOS, Mme Solange MENIVAL, Mme Aline MARTIN, M. Joël DOUX.

\* \* \*

**2 suppléants non votants :** M. Gianello SCARABELLO, Mme Sylvie VERDOUX.

**Présidence de séance :** M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

**Secrétaire de séance :** Virginie CHIOETTO, Maire de la commune d'accueil (Saint-Sève).

\* \* \*

**Votants : 44 jusqu'à 21 H30 - Point n°4-** Attribution d'un fonds de concours en investissement à la commune de Savignac en vue de la création d'un « multiple rural », inclus.

**45 jusqu'à 22 H - Point n°7 -** Demande de subvention auprès de la DRAC (Etat) au titre de la DGD concernant la création d'un poste de catégorie B et d'un poste de catégorie C pour la future médiathèque intercommunale de La Réole, inclus.

**44 à compter de 22 H.**

\* \* \*

Les élus ayant été dûment convoqués, la séance du conseil communautaire ordinaire de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde s'est tenue ce lundi 11 juillet 2016 en la salle des fêtes de la Mairie de Saint Sève.

La séance est ouverte à vingt heures trente par le Président en exercice.

Suite à l'élection au sein du conseil municipal de la commune de La Réole, le 4 juillet 2016, Monsieur M. Jean-Pierre LOUSTALOT est installé comme conseiller communautaire, à la place de M. Thierry KADOUCH, décédé.

Le quorum est atteint.

Le Maire de Saint Sève reçoit les élus, leur souhaite la bienvenue. Madame le Maire invite ensuite l'assemblée à un pot de l'amitié à l'issue de la séance.

Le Président donne ensuite lecture des deux (2) pouvoirs qui lui ont été notifiés avant la séance et qui seront joints à la feuille de présence signée par les présents.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité, M Virginie CHIOETTO, Maire de la commune d'accueil.

Adoption du PV de la séance précédente à l'unanimité des votants, sans observation, sans remarque ni demande de modification.

Monsieur le Président propose de reporter le point Programme de déploiement du haut et très haut débit sur notre territoire en partenariat avec le syndicat mixte Gironde Numérique au prochain conseil communautaire de septembre, à défaut d'éléments plus précis permettant une information complète de l'assemblée.

Il propose de passer les points relatifs à la culture avant les points relatifs au développement économique, Monsieur Castagnet étant retardé.

Les membres du conseil communautaire acceptent que les points soient étudiés selon l'ordre du jour suivant:

- 1 Délégation du Conseil Communautaire au Bureau exécutif pour la vente des terrains des ZAE ;
- 2 Demande de subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du CoTEAC pour le projet EAC "au fil de l'eau" ;
- 3 Saison culturelle 2016/2017 : choix des spectacles et fixation des tarifs ;
- 4 Attribution d'un fonds de concours en investissement à la commune de Savignac en vue de la création d'un « multiple rural » ;
- 5 Attribution d'un dossier de subvention à la location pour un commerçant de notre territoire ;
- 6 Modification de la grille tarifaire de nos ALSH et PRJ / Accueil Jeunes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;
- 7 Demande de subvention auprès de la DRAC (Etat) au titre de la DGD concernant la création d'un poste

de catégorie B et d'un poste de catégorie C pour la future médiathèque intercommunale de La Réole ;  
8 Demande de subvention auprès de la DRAC (Etat) au titre de la DGD concernant l'acquisition du fonds documentaire (création du fonds initial), de matériels et d'équipements dédiés, la location d'un espace de travail provisoire (base arrière pendant la durée des travaux) et le recrutement de vacataires pour le catalogage ;

9 Demande de subvention auprès de la DRAC (Etat) au titre de la DGD concernant l'acquisition de mobiliers et la signalétique ;

10 Décision Modificative (DM) au budget principal de la collectivité - Exercice 2016

\* \* \*

- Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il est fait état oralement par le Président des principales décisions prises par lui par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération numéro DEL 2016 003 du 14 janvier 2016 depuis le dernier conseil communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC.
- Pas de remarque, ni de question de la salle.

\* \* \*

## ADMINISTRATION GENERALE

1 Délégation du Conseil Communautaire au Bureau exécutif pour la vente des terrains des ZAE (annule et remplace la précédente) : Afin de gagner en souplesse et en réactivité, il est proposé au Conseil Communautaire, conformément à l'article L. 5211 - 10 du CGCT, de donner une délégation au bureau exécutif pour la vente des terrains des ZAE communautaires de Bois Majou et de La Réole Ecopôle (NB : cette délibération annule et remplace la précédente ayant eu le même objet du fait du changement d'exécutif au sein de la CdC).

*A cette occasion, Monsieur le Président présente la demande d'une entreprise qui veut acheter une surface de 20 000 m<sup>2</sup> aménageable, qu'il souhaite porter à 25 000 m<sup>2</sup>, mais demande une réduction du prix de vente à 7,20 €/m<sup>2</sup>. Le coût de revient est estimé à environ 7 €/m<sup>2</sup>.*

*M. Francois Merveilleau ne voit pas d'intérêt d'un rabais supplémentaire.*

*M. Guy Dubouilh estime qu'il faut rester à 8 € au-dessus du coût de revient.*

*M. Michel Latrille est favorable à la demande de l'entreprise.*

*M. Didier Lecourt est d'accord si c'est absolument nécessaire pour que le projet se fasse. Il ne faut pas laisser passer cette occasion.*

*M. Bernard PAGOT souhaite qu'on ne laisse pas partir cette affaire.*

*M. Bastien Mercier n'est pas d'accord pour diminuer en dessous de 8€. Il trouve le prix actuel cohérent.*

*M. Jean Marc Fraïche demande la surface de terrain restant à vendre, si cette entreprise prend 25 000 m<sup>2</sup>.*

*Le Président répond qu'il reste 8-10 hectares*

*A titre de compromis avec le dirigeant de l'entreprise, le Président propose de financer les 3 entrées sur le site au lieu de 2 et de maintenir le prix de vente à 8 €/m<sup>2</sup>.*

- Adopté à l'unanimité

## CULTURE

2 Demande de subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du CoTEAC pour le projet EAC "au fil de l'eau" : Il s'agit d'autoriser le Président à solliciter une subvention de la DRAC Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de ce projet multi-partenarial qu'est le CoTEAC (CdC, Département, Etat, Education Nationale, partenaires associatifs, compagnies artistiques, etc.) et dont le bilan de l'année scolaire 2015-2016 vient tout récemment d'être dressé, avec la satisfaction globale de tous les partenaires. La demande de subvention porte sur un montant prévisionnel de 10 480 euros pour l'année scolaire à venir 2016-2017 selon le plan de financement global suivant (cf. ci-dessous). Il est rappelé que l'aide de la DRAC sera versée dans sa totalité en 2016.

- Adopté à l'unanimité

BP "AU FIL DE L'EAU" / RSG 2016-2017			
Dépenses		Recettes	
Spectacles	12 606 €	Drac - Clea et formation	8 480 €
Ateliers + formation	7 674 €	Drac - Valorisation	2 000 €
Bilan	500 €	Iddac	6 048 €
Communication	850 €	Canope	1 000 €
		Cdc	7 089 €
résidence Gomette	2 387 €	Ecoles	1 400 €
valorisation périscolaire	2 000 €		
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>26 017 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>26 017 €</b>

3 Saison culturelle 2016/2017 : choix des spectacles et fixation des tarifs : Il s'agit de délibérer afin de fixer le programme 2016-2017 (année scolaire) des spectacles vivants programmés par la CdC, ainsi que la grille des tarifs afférente selon le tableau proposé suivant :

Spectacle	Cie /Artiste	Genre	Date et heure	Nombre de représentations	Public	Tarifs
<b>Signé BZK</b>	La Confiture dans l' Yaourt	Théâtre (ouverture <i>Itinérances d'Automne</i> )	Vendredi 7 octobre 2016 à 20h30	1	Tout public	Unique : 6€
<b>GOMME TTE</b>	Jeanne Simone	Danse (« <i>Au fil de l'eau</i> »)	Judi 17 et vendredi 18 novembre 2016	3	Ecoles maternelles (MS à GS)	<i>Pas de billetterie : représentation en classe</i>
« <b>A l'envers de l'endroit</b> »	Jeanne Simone	Danse (« <i>Au fil de l'eau</i> »)	Samedi 26 novembre 2016 à 16h30	1	Tout public à partir de 4 ans	Unique : 6€
<b>Maman Baleine</b>	Les 13 Lunes	Musique et comptines (« <i>Au fil de l'eau</i> »)	Judi 15 et vendredi 16 décembre 2016	4	Ecoles maternelles (TPS, PS) Tout public (18h)	Adultes : 6€ / Enfants : 4,50€ / Scolaire : 2,50€
<b>Jérémy Fisher</b>	Le Bruit des Ombres	Théâtre (« <i>Au fil de l'eau</i> »)	Judi 2 et vendredi 3 février 2017	4	Tout public (soirée) Scolaire - cycle 3 (apm)	Plein : 12€ / Réduit : 6€ / Scolaire : 2,50€
<b>Maman Baleine</b>	Les 13 Lunes	Musique et comptines (« <i>Au fil de l'eau</i> »)	Mardi 11, jeudi 13 et vendredi 14 avril 2017 à 10h15	3	MAAC et RAM	<i>Pas de billetterie : représentation s dans les structures Petite Enfance</i>
<b>Il n'est pas trop tard</b>	Smart Cie	Cirque	Mardi 16 ou vendredi 19 mai 2017 à 20h30	1	Tout public	Plein : 12€ / Réduit : 6€ / Scolaire : 2,50€

NB : Il est proposé d'élargir le tarif de 4,50€, initialement destiné aux scolaires hors territoire,

aux enfants mais uniquement pour les spectacles Petite Enfance afin d'avoir une politique tarifaire plus incitative sur les spectacles destinés aux tout-petits. En effet, aujourd'hui, ces spectacles sont proposés à un tarif unique (adultes et enfants) de 6€. Grâce à cette modification, ces spectacles seraient proposés avec un tarif adulte de 6€ et un tarif enfant de 4,50€.

**NB : Les lieux définitifs seront déterminés après appel à candidatures auprès des communes (en cours).**

Pour rappel, les spectacles sont choisis en fonction de leurs contraintes techniques légères et adaptables à une salle des fêtes communale. Chaque spectacle est proposé dans le cadre d'un appel à candidature aux communes dont les équipements sont aptes à recevoir la proposition artistique. Puis, il est proposé aux communes candidates une convention de partenariat dans laquelle la commune partenaire s'engage, ainsi que chacune des parties, à apporter une aide sur l'accueil des artistes et du spectacle (logistique, restauration, communication).

*M. Jean-Louis Saumon, VP à la culture, explique qu'il y a peu de marge avec les entreprises de spectacles. Elles doivent être agréées par l'Education nationale et cette organisation est faite avec les vallons de l'Artolie.*

*M. Merveilleau indique qu'il pense qu'il faut mettre un prix qui ne soit pas bradé lorsqu'il y a des spectacles de qualité.*

*M. Lecourt ajoute qu'il est possible de faire appel aux CCAS des communes pour aider une famille en difficultés à participer aux représentations artistiques.*

*La Présidente conseille une communication dans les bulletins municipaux.*

*M. Bos indique qu'il ne comprend pas pourquoi les communes devraient participer en la matière car la compétence culture a été déléguée à la CDC.*

*Mme Bergadieu indique que ces spectacles n'attirent pas forcément la foule. Un spectacle a eu lieu à Gironde qui n'a pas été très fréquentée. Il faudrait réduire les tarifs pour un meilleur accès.*

*Le Président préconise de conserver les tarifs qui n'ont pas été augmentés depuis 6 ans.*

*M J-L Saumon indique que pour attirer plus de familles, un tarif enfant a été créé et le reste n'a pas bougé depuis 6 ans.*

*Mme Cousin estime que si le tarif était diminué de 12 euros à 6 euros, les spectacles seraient plus fréquentés et qu'au bout du compte le budget ne serait pas tant déséquilibré.*

*Il faudrait mettre le prix des billets en rapport avec le prix des spectacles et le nombre de participants estimés.*

- Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 33 voix pour, 11 abstentions (Mme Laure JORDAN, M. Mario COVOLAN, M. Bruno MARTY, M. Jean-Pierre LOUSTALOT, Mme Bernadette COUSIN, M. Michel LATRILLE, M. Serge ISSARD, M. Alain BREUILLE, M. Thierry BOS, M. Guy DUBOUIHL, Mme Florence BERGADIEU)

Arrivée M. Castagnet à 21H30

*Certains élus regrettent que deux commissions se soient tenues en même temps (Tourisme et Culture). La Présidente indique qu'il rappellera à ses services et aux VP de se coordonner pour éviter que deux commissions se réunissent le même jour à la même heure.*

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4 Attribution d'un fonds de concours en investissement à la commune de Savignac en vue de la création d'un « multiple rural » : Suite à la demande de la commune de Savignac, il s'agit d'autoriser le versement d'un fonds de concours en investissement à la commune de 10 000 € comme inscrit au BP 2016 pour la création d'un multiple rural qui permettra la relocalisation de l'épicerie (agrandissement, développement, mise en sécurité, parking et modernisation) et la création d'une cellule destinée au développement d'une activité de boucherie. Le projet porté par la commune est estimé à 368 259 € HT (maitrise d'œuvre incluse) et fait l'objet de demandes de subvention auprès de l'État (DETR) pour un montant de 62 500 €, du Conseil Régional (40 000 €) et du Conseil Départemental (7 850 €). L'objectif de la commune qui compte 644 habitants au 1er janvier 2016 et qui est classée commune de proximité dans le SCoT est donc de conforter ses commerces de proximité, avec l'appui de la CdC. Le taux global de subventions devrait donc avoisiner les 33% du coût HT de l'opération (subvention de la CdC incluse). La commune souhaite réaliser les travaux avant la fin de l'année civile 2016.

*M. Monto explique les difficultés pour le commerce de proximité de perdurer dans sa commune, suite à la fin de bail d'une épicerie. La commune a fait le choix de ce multiple rural.*

*M. Castagnet explique qu'il est important pour le territoire que la Cdc soutienne ce type de projet, comme elle a déjà soutenu à Mongauzy, st Hilaire, ...*

*Concernant CREAGIR : suite à la loi Notré, le département n'a plus la compétence générale et le développement économique devient une compétence de la région. Le Département a fait des propositions pour faire perdurer le dispositif CREAGIR en partenariat avec la région.*

*M. Merveilleau rappelle que la commune de Savignac accepte une baisse de 5 000 euros de subvention par rapport à sa demande initiale.*

- Adopté à l'unanimité, Monsieur Patrick MONTO, Maire de Savignac ne participe pas au vote.

**5 Attribution d'un dossier de subvention à la location pour un commerçant de notre territoire :** Il s'agit d'autoriser le Président, sur la base du règlement d'intervention actuellement en vigueur, à verser une subvention à la location à un commerce de proximité de la ville-centre de La Réole, la supérette PROXI situé dans la rue Armand Caduc (bas de la rue, proche de la place du Turon)

*M. Castagnet présente le dossier:*

Présentation du demandeur :

Nom – Prénom : CHARRIER Olivier  
Principales expériences professionnelles : Employé et gérant de magasin  
Statut avant la création: Gérant

Présentation de l'entreprise :

Dénomination sociale : Minimarket village  
Activité : Commerce alimentation générale  
Siège de l'entreprise : 4 Rue Armand Caduc – 33 190 LA REOLE  
Nature du projet : Création

Subvention à la location sollicitée :

Surface louée : 225m<sup>2</sup>, ramené à 100m<sup>2</sup>  
Loyer : 1 500€ HT.  
Base de calcul : 500 € (plafond de la subvention).  
Montant de la subvention (27% pendant 12 mois) : 135€ pendant 11 mois soit 1 485€ au total (à partir de mai 2016, dossier arrivé complet à cette date).

*M. Marty explique que la venue de ce commerce est très bien pour les habitants de la Réole. Il indique que le gérant a deux autres commerces à Marmande qui fonctionnent un peu moins bien. Il ajoute que la demande a été déposée tardivement car le gérant a dû faire face à des contraintes administratives imposées par la situation du commerce en zone ZPPAUP. Ce commerce qui fonctionne bien répond aux demandes notamment des personnes âgées.*

- Adopté à l'unanimité

## ENFANCE JEUNESSE

**6 Modification de la grille tarifaire de nos ALSH et PRJ / Accueil Jeunes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :** suite à l'évaluation de la politique tarifaire actuelle appliquée sur nos structures, le service Enfance Jeunesse a dégagé plusieurs axes de travail :

- L'écart avec les politiques tarifaires des territoires voisins est important. En effet, la CdC du Targonnois applique un tarif plafond de 13€, le Sauveterrois à 10.50€, le Sud Gironde à 14.30€, les Coteaux Macariens à 11€ et notre Communauté de Communes applique un tarif plafond de 10€ ;

- L'harmonisation de notre politique tarifaire sur les différentes structures de notre territoire a pris effet au 1er septembre 2015 et avait pour objectif principal de permettre un accès équitable à nos services pour toute la population sans avoir d'impact, autant que possible, à la baisse ou à la hausse sur les anciens tarifs. Les dernières modifications de tarifs ont été mis en œuvre sur la CdC du Pays d'Auros en 2009 et sur le Réolais en 2013 ;

- L'analyse des niveaux de revenus des familles utilisatrices du service Enfance Jeunesse fait apparaître l'importance de conserver le niveau de tarif plancher (3€) afin de permettre l'accessibilité au service et ne pas fragiliser davantage les familles dont les revenus sont faibles.

Après analyse de différentes hypothèses, le bureau exécutif (Président et Vice-Présidents) du jeudi 30 juin 2016 fait la proposition suivante : tarif plancher de 3€ (pas de changement) ; tarif plafond porté à 12€ (au lieu de 10 €) ; taux d'effort porté à 0.008 (au lieu de 0.007).

La simulation de cette hypothèse sur les fréquentations des ALSH en 2015 (année civile) permet de prévoir un produit attendu en hausse d'environ 13 747 € (sur une année pleine).

*Le Président insiste sur le fait qu'il n'y a pas de modification du prix plancher pour permettre aux familles les plus fragiles de continuer de fréquenter les structures. Les tarifs des EPCI voisins comme le Targonnais et les Coteaux macariens sont plus élevés.*

- Adopté à l'unanimité

## LECTURE PUBLIQUE

7 Demande de subvention auprès de la DRAC (Etat) au titre de la DGD concernant la création d'un poste de catégorie B et d'un poste de catégorie C pour la future médiathèque intercommunale de La Réole :  
La structuration du réseau de lecture publique s'est concrétisée en avril 2016 avec l'ouverture au public de la 1ère tête de réseau : la médiathèque intercommunale Jean PAULY basée à Gironde sur Dropt. A terme, ce réseau a vocation à fonctionner avec 9,5 Equivalent Temps Plein répartis de la sorte (hors emplois techniques et d'entretien) : 1 catégorie A (Directrice de service), 2 catégories B (chefs de service, responsables de sites) et 8 catégories C dont des temps non complets (agents de bibliothèque/médiathèque). Le projet de réhabilitation du rez de jardin du Prieuré aboutira à la création d'une future médiathèque dans des espaces plus accueillants et spacieux en adéquation avec les missions et les critères de la DRAC et en adéquation avec les besoins et attendus de la population. A ce titre et afin de rendre la médiathèque accessible au plus grand nombre et de toucher tous les publics, l'équipement sera ouvert 30h par semaine (du mardi au samedi) avec deux ouvertures en semaine jusqu'à 19h. Il y sera également proposé des actions culturelles traditionnelles et numériques en lien avec le fonds documentaire et le fonds patrimonial. La création de deux emplois est donc prévue à l'échéance 2017 en vue de l'ouverture de La Réole.

**La présente demande d'aide à l'emploi est réalisée pour la création de deux postes issus de la filière culturelle : un poste d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Catégorie B). L'agent sera responsable du site basé à La Réole. Il aura également vocation à participer à l'encadrement des étapes suivantes de l'évolution du réseau (remise à niveau et constitution des collections du réseau) + un poste d'Adjoint du patrimoine (catégorie C) qui viendra renforcer les équipes et participer à la mise en place du réseau. Le plan de financement de ces deux postes supplémentaires est le suivant :**

DEPENSES						
	N(2017)	N+1 (2018)	N+2 (2019)	N+3 (2020)	N+4 (2021)	N+5 (2022)
<b>Cat B*</b>	30 000€	30 000€	30 000€	30 000€	30 000€	30 000€
<b>Cat C*</b>	25 000€	25 000€	25 000€	25 000€	25 000€	25 000€
<b>Total</b>	<b>55 000€</b>					

\* Salaire brut (non chargé des charges patronales) minimum à titre indicatif

## RECETTES

		N (2017)	N+1 (2018)	N+2 (2019)	N+3 (2020)	N+4 (2021)	N+5 (2021)
<b>Cat. B</b>	<i>Subv DRAC 80%</i>	24 000€	24 000€	24 000€	24 000€	24 000€	24 000€
<b>Cat. C</b>	<i>Subv DRAC 80%</i>	20 000€	20 000€	20 000€	20 000€	20 000€	20 000€
<b>Total</b>		<b>44 000€</b>					
<b>Autofinancement</b>		<b>1 000€</b>					

*M. Marty demande si l'aide de la DRAC implique un droit de regard sur l'animation de la médiathèque.*

*Selon, JL Saumon, la DRAC exerce déjà ce droit de regard.*

- Adopté à l'unanimité

*M. Sonilhac demande si la Cdc a réfléchi à l'embauche de services civiques.*

*M. J-L Saumon répond que la Cdc réfléchit à embaucher des services civiques pour la médiathèque de Gironde pour le chargement des liseuses... catalogue des livres de gironde.*

*M. J-L Saumon ajoute que ce thème a déjà été évoqué au bureau exécutif. Il réexplique que le coût à la charge de la collectivité est de 106 euros.*

*Mme Jordan quitte la séance à 22H*

8 Demande de subvention auprès de la DRAC (Etat) au titre de la DGD concernant l'acquisition du fonds documentaire (création du fonds initial), de matériels et d'équipements dédiés, la location d'un espace de travail provisoire (base arrière pendant la durée des travaux) et le recrutement de vacataires pour le catalogue : Afin d'ouvrir l'équipement basé à La Réole dont les travaux sont en cours de réalisation, il est important d'équiper la bibliothèque en collections d'imprimés, de documents sonores et vidéos. Un marché d'acquisition va être lancé pour l'acquisition du fonds documentaire initial de la médiathèque intercommunale de La Réole. Un marché de différents lots (ouvrages de fictions pour adultes ; pour jeunesse ; documentaires pour adultes et jeunesse ; Bandes Dessinées ; Documents audio ; DVD de fictions et documentaires pour adultes et jeunesse ; jeux vidéo) est en cours d'élaboration pour une durée de deux ans pour la constitution des collections initiales (soit 16 895 documents au total). La collectivité demeurera vigilante vis-à-vis de différents critères (représentativité éditoriale, conseils, partenariats, etc.) ainsi qu'à la méthodologie d'accompagnement pour la constitution de ce fonds de base.

**La présente demande de subventions, auprès de la DRAC, est réalisée pour l'accompagnement dans le cadre de l'acquisition et de l'équipement des collections de la médiathèque intercommunale pour cette future médiathèque. Une demande de subvention est également demandée pour l'accompagnement dans le financement de la location des espaces provisoires de travail suite à la fermeture de la bibliothèque. Les montants sollicités de subvention pour cette opération est la suivante :**

<b>Médiathèque intercommunale de La Réole (2016-2017)</b>		
<b>Type d'opérations</b>	<b>Coût estimatif</b>	<b>Recettes (dont subventions sollicitées)</b>
<b>Acquisitions</b>	175 000€ HT	- Etat : 87 500€ (50%) - CD 33 : 52 500€ (30%) - CdC : 35 000€ (20%)
<b>Fournitures équipement des collections</b>	3 982,98 € HT	- Etat : 3 186,38€ (80%)  - CDC : 796, 60 € (20%)

<b>Equipement – ESAT 6 000 documents</b>	8 700 € HT	- Etat : 6 960€ (80%) - CDC : 1 740€ (20%)
<b>Location immobilière (location + fluides + taxe foncière)</b>	9 526 € TTC	- Etat : 7 620,80 € (80%) - CDC : 1 905,20 € (20%)
<b>Vacation catalogage 2 pour 4 mois</b>	18 848€ TTC	- Etat : 15 078,40€ (80%) - CDC : 3 769,60€ (20%)

- Adopté à l'unanimité

9 Demande de subvention auprès de la DRAC (Etat) au titre de la DGD concernant l'acquisition de mobiliers et la signalétique : Concernant le mobilier, la collectivité va confier au maître d'œuvre une mission complémentaire d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour le marché de mobilier (sur le modèle de ce qui s'est fait pour la médiathèque Jean PAULY). Il est important d'équiper la médiathèque en mobilier esthétique et fonctionnel respectant les normes de sécurité, d'ergonomie et de solidité. L'aménagement mobilier est réalisé en fonction de la répartition prévue des collections, par supports (livres, DVD, CD, tablettes numériques), services offerts et publics destinataires. La fourniture du mobilier passera par un marché à bons de commande. **La présente demande de subvention, auprès de la DRAC dans le cadre de la DGD, est réalisée pour l'achat du mobilier et de la signalétique pour la médiathèque intercommunale de La Réole.**

Les montants sollicités de subvention pour cette opération est la suivante :

<b>Médiathèque intercommunale de La Réole</b>		
<b>Type d'opération</b>	<b>Coût estimatif</b>	<b>Recettes (dont subventions sollicitées)</b>
<b>Mobilier/Signalétique</b>	135 000€ HT	- Etat : 81 000 € (60%) - CD 33 : 27 000 € (20%) - CdC : 27 000 € (20%)

- Adopté à l'unanimité

*M. J-M Fraiche fait part de ses inquiétudes sur le développement des deux structures par rapport aux autres bibliothèques de proximité. Il constate une disproportion flagrante de moyens entre les Têtes de réseau girondaine et réolaise et les autres petites collectivités. IL espère que cette situation ne perdure pas car les bénévoles se démobilisent. Il estime qu'il faut réduire au maximum le décalage.*

*M. J-L Saumon voit l'intervention des bénévoles en complément des professionnels dans le cadre d'un réseau de lecture publique.*

*Avec l'informatisation progressive, les bibliothèques seront peu à peu connectées au réseau. Il restera à mettre en place le système de prêts entre structures.*

*M. JM Fraiche demande que le délai soit le plus court possible*

*M. Castagnet explique qu'en attendant, la BDP rayonne sur le territoire à partir de Gironde. Il ajoute que la médiathèque agit plutôt dans le domaine de la formation. La Médiathèque de La Réole a plutôt vocation à s'adresser aux établissements du 2<sup>nd</sup> degré (Collèges, lycées)*

*Le Président indique qu'il pense que le Pays lui avait parlé d'aides à obtenir à la région sous conditions de surface.*

## FINANCES

10 Décision Modificative (DM) au budget principal de la collectivité - Exercice 2016 : La décision modificative n°2016-002 enregistre principalement les écritures de réaménagement de la dette :

- Le remboursement du capital restant dû (hors indemnités de remboursement anticipé) au crédit agricole pour 639 179,41 euros ;
- La souscription de 3 nouveaux prêts auprès de la Banque postale pour le même montant (cf. ci-dessus) ;
- Les Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA) estimées à 69 000 euros à verser au Crédit Agricole ;
- L'échéance 2016 due au Crédit agricole jusqu'au 31/07/2016 pour 11 747,81 euros ;
- L'échéance trimestrielle due (une seule) à la Banque Postale pour 1 658,92 euros en intérêts et 17 066,52 euros en capital ;
- L'ajustement des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) pour les 3 prêts pour – 7 126,02 euros ;
- La commission d'engagement pour 1 200 euros (400 € de frais de dossier x 3).

Elle prend également en compte le complément pour l'AMO mobilier signalétique des médiathèques à hauteur de 2 000 euros, le passage de certains gros travaux de voirie de l'investissement en fonctionnement pour 25 138 euros (inscrits principalement en RAR 2015 au BP 2016) avec une compensation TVA de 4 123 euros qui remonte en fonctionnement.

L'équilibre est réalisé par une diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 1 948,48 euros et un prélèvement sur les charges exceptionnelles de 95 547,23 euros.

*M. Malandit précise que la Trésorerie de La Réole a rejeté une facture de réfection intégrale des voies. Le contrôleur n'a retenu que 1050 euros sur les 17K€ du total facturé par Eurovia.*

*M. Monto, VP Voirie explique que ce changement peut remettre en cause l'octroi de subventions pour des dépenses d'investissement.*

*Le Président indique que vu les montants en jeu dans les budgets, le fait de remonter ces dépenses du fonctionnement en investissement dégrade les ratios financiers. Adopter cette position en cours d'année remet en cause les équilibres budgétaires surtout pour les petites communes qui ne bénéficient pas encore de la compensation de la TVA en fonctionnement.*

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Libellés			
Imputation	Précisions	Dépenses	Recettes
D-615231 -822-Voirie : Entretien des voiries	Gros travaux d'entretien des voiries	25 138,00 €	
<i>Sous-total D-627:Frais bancaires</i>	<i>Frais de Refinancement des 3 prêts</i>	1 200,00 €	
<b>Chapitre D-011- Charges à caractère général</b>		<b>26 338,00 €</b>	
<i>Sous-total D-6682:Autres charges financières</i>	<i>Paiement des Indemnités de remboursement anticipé des 3 prêts au Crédit Agricole</i>	69 000,00 €	
	<i>Paiement des intérêts au Crédit Agricole jusqu'au 31/07/2016+</i>		
<i>Sous-total D-66111:Intérêts réglés à l'échéance</i>	<i>Paiement d'un trimestre 2016 à la Banque Postale</i>	13 406,73 €	
<i>Sous-total D-661121:Intérêts courus non échus (ICNE)</i>	<i>ICNE des 3 nouveaux Prêts à la Banque Postale</i>	-7 126,01 €	
<b>Chapitre D-66- Charges financières</b>		<b>75 280,72 €</b>	
D-6718-020-AG : Charges exceptionnelles		-95 547,24 €	
<b>Chapitre D-67 Charges exceptionnelles</b>		<b>-95 547,24 €</b>	
D-023-020-AG : Virement à la section d'investissement		-1 948,48 €	
<b>Chapitre D-023: Virement à la section d'investissement</b>		<b>-1 948,48 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 123,00 €</b>	
R-777-822-Voirie:			
Quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat			4 123,00 €
<b>Chapitre R-042 Opérations d'ordre entre sections</b>			<b>4 123,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>4 123,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Libellés			
Imputation	Précisions	Dépenses	Recettes
Sous total D-1641-Remboursement de capital	Remboursement de la 1ère échéance en capital des 3 nouveaux emprunts à la Banque Postale	17 066,52 €	
Sous-total D-166 Refinancement de dette	Refinancement des 3 prêts - remboursement du Crédit Agricole	639 179,42 €	
<b>Chapitre D-16-Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>656 245,94 €</b>	
D 2031-321- RLP: Etudes	Complément AMO Mobilier signalétique Médiathèques	2 000,00 €	
<b>Chapitre D-20-Immobilisations incorporelles</b>		<b>2 000,00 €</b>	
2315-822-Voirie Travaux en cours	Gros travaux d'entretien	-25 138,00 €	
<b>Chapitre D-23 Immobilisations corporelles en cours</b>		<b>-25 138,00 €</b>	
D-102291-822-Voirie: reprise sur FCTVA	FCTVA Gros travaux d'entretien	4 123,00 €	
<b>Chapitre D-040-Opérations d'ordre entre sections</b>		<b>4 123,00 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>637 230,94 €</b>	
<b>Chapitre R-16-Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>Encaissement des 3 nouveaux prêts auprès de la banque postale</b>		<b>639 179,42 €</b>
R-021-020-AG : Virement de la section de fonctionnement			-1 948,48 €
<b>Chapitre R-021- Virement de la section de fonctionnement</b>			<b>-1 948,48 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>637 230,94 €</b>
<b>TOTAL GENERAL de la DM n°2016-002</b>		<b>641 353,94 €</b>	<b>641 353,94 €</b>

- Adopté à l'unanimité

Informations et questions diverses :

Madame DELAS rappelle qu'elle a reçu une relance de la sous-préfecture concernant l'invitation au départ du Sous-préfet programmée le mercredi 13/07/2016 à 18H, Résidence de la sous-Préfecture.

En l'absence d'autre question diverse, ni de demande d'intervention de la salle, le Président clôt la séance à vingt-deux heures quarante-cinq en la forme accoutumée et en invitant les élus au pot de l'amitié.

Fait à Saint Sève, le 11 juillet 2016,  
Fait pour servir et valoir ce que de droit,  
Pour copie conforme,  
Pour copie au registre des délibérations,



M. Francis ZAGHET  
Président de la Cdc du Réolais en Sud Gironde

